



Mes parents peuvent-ils vendre leurs biens

Par **nounoudutarn**, le **22/06/2012 à 15:25**

Bonjour, il y a plus de 15 ans que ma soeur aînée ne vient plus voir ses parents suite à de la jalousie sur moi son frère (nous sommes 2 enfants). Les seules fois où elle appelle mes parents au téléphone c'est pour les insulter. Mes parents sont indignés mais savent qu'ils ne peuvent la déshériter. Ils demandent si le mieux serait de me vendre la totalité de leurs biens qui se chiffrent suivant le notaire à 146 000 euros. Moi je suis ok pour sauver le patrimoine familial, d'autant plus que mes 2 fils ont l'idée de construire sur les terrains adjacents à la ferme. Maintenant comment cela se passe-t-il ? Quels sont les droits de ma soeur et niveau impôts ? Quelle déclaration faire ? Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **22/06/2012 à 16:59**

Bonjour, tant qu'une personne est vivante, elle peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine, elle peut donner ce qu'elle veut à qui elle veut. Donc vos parents peuvent vous vendre leurs biens. Pour ne pas avoir d'ennui avec votre soeur ni avec l'administration fiscale, il faudra que le prix de vente corresponde à sa véritable valeur et que le paiement ne soit pas fait hors la vue du notaire mais soit fait devant notaire. Il faudra aussi que vos parents retrouvent un logement. Sur le plan purement comptable, il est dommage de payer un bien qui vous reviendra partiellement aux décès de vos parents. La vente en viager occupé peut être aussi une solution, parlez-en à votre notaire. Comme vous êtes en conflit avec votre soeur, surtout pas de donations simples car cela posera des problèmes à la succession de vos parents. Cordialement

Par **nounoudutarn**, le **23/06/2012 à 18:42**

mci nous avons vu le notaire ce matin c est exactement ce qu il nous a dit